

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RELATIF A LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION
DEPARTEMENTALE D'AGREMENT D'ADOPTION**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le code d'action sociale et des familles notamment ses articles L.225-1 à L225-10 et R225-9 à R225-11 relatifs à la commission d'agrément ;

Vu l'arrêté du 18 avril 2019 relatif à la composition de la commission départementale d'agrément d'adoption ;

Considérant que monsieur Jean-Vincent Robatche-Claive a changé de fonction ;

Sur proposition de Madame la Directrice générale des services ;

ARRÊTE :

Article 1 : La composition de la commission départementale d'agrément d'adoption prévue aux articles L225-2 et R225-9 du code d'action sociale et des familles est fixée comme suit :

TITULAIRES

SUPPLEANTS

Au titre de l'alinéa 1 : Trois personnes appartenant au service qui remplit les missions d'aide sociale à l'enfance et ayant une compétence dans le domaine de l'adoption ou leurs suppléants désignés parmi les personnes répondant aux mêmes conditions ;

- Madame Daphné Bogo
Directrice de l'enfance et de la famille
Présidente de la commission d'agrément

- Madame Ingrid Coulibaly
Chef du service départemental de
l'adoption et accès aux Origines
Vice-présidente de la commission
d'agrément

- Madame Anne Monfilliette
Cheffe du bureau agréments et adoption

- Madame Caroline Poivre
Responsable de secteur d'aide sociale à
l'enfance

- Madame Michèle Mercier
Cheffe du bureau accès aux origines

- Monsieur Philippe Liebert
Chef de la mission pilotage et
accompagnement projet de vie

Accusé de réception en préfecture
062-226200012-20230110-DEFARR_ADOPTION-AR
Date de télétransmission : 11/01/2023
Date de réception préfecture : 11/01/2023

Au titre de l'alinéa 2 : Deux membres du conseil de famille des pupilles de l'État et leurs suppléants ;

- Madame Marie-Noëlle Huchon
Représentant UDAF
Membre du conseil de famille de Calais

- Madame Bénédicte Ryckelynck
Représentant UDAF
Membre du conseil de famille de Calais

- Madame Marie-France Proville
Représentant ADEPAPE 62 parcours de Vie
Membre du conseil de famille de
Montreuil

- Monsieur Patrick Foulon
Représentant ADEPAPE 62 parcours de Vie
Membre du Conseil de Famille d'Arras

Au titre de l'alinéa 3 : Une personnalité qualifiée dans le domaine de la protection sociale et sanitaire de l'enfance ;

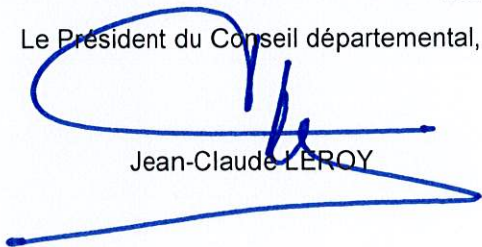
- Madame Jennifer Vichard
Chef de mission prévention maternité et parentalité

Article 2 : La présidence de la commission est assurée par madame Daphné Bogo. Madame Ingrid Coulibaly est nommée vice-présidente.

Article 3 : Les membres de la commission sont nommés pour six ans.

Arras, le 10 JAN. 2023

Le Président du Conseil départemental,


Jean-Claude LEROY

Accusé de réception en préfecture
062-226200012-20230110-DEFARR_ADOPTION-AR
Date de télétransmission : 11/01/2023
Date de réception préfecture : 11/01/2023